



TORRENT D'INFOS

La lettre d'information de la commune de Florac Trois Rivières



Budget participatif 2023

Un budget participatif, c'est quoi ?

- une enveloppe de **20 000€** pour l'année 2023
- un dispositif de démocratie citoyenne participative
 - proposer des projets d'intérêt général destinés à améliorer le cadre de vie
 - voter pour les projets que les habitants souhaitent voir se réaliser



Qui s'en occupe ? : La commission citoyenne

- Madame le Maire, Présidente de droit
- 4 membres du Conseil Municipal issus de la commission finances (et 4 suppléants)
- **4 citoyens et 4 suppléants retenus suite à appel auprès de la population et tirés au sort**

Prochain conseil municipal :
jeudi 23 mars à 18h

04 66 45 00 53

mairie@floractroisrivieres48.fr

On a besoin de vous !

Complétez le coupon d'inscription au recto ou sur internet.



1 Qui propose ?

- Personne, collectif de citoyens, association
- Domicilié à Florac Trois Rivières
- Dès 16 ans !

2 Quoi proposer ?

- ✓ Thématiques : cadre de vie, environnement, social
- ✓ Servir l'intérêt général
- ✓ Relever des compétences de la commune
- ✓ Dépenses d'investissement
- ✗ Dépenses de fonctionnement
- ✗ Financements d'animations ou manifestations
- ✗ En cours d'étude/d'exécution par la commune

3 Je propose quand ? Je propose comment ?

📅 à partir du 1er Mars 2023 : retrait du formulaire
30 Avril : limite de dépôt du projet

📄 formulaire papier
à l'accueil de la Mairie et à retourner dans la boîte aux lettres de la Mairie ou par courrier

Mairie de Florac Trois Rivières
2 place Louis Dides 48400
FLORAC TROIS RIVIERES

🌐 formulaire numérique
site internet de la commune

<https://www.floractroisrivieres.fr/>

QUEL PROJET RETENU ? QUI DÉCIDE ?

4 Instruction des dossiers : recevabilité, faisabilité et validation

📅 Courant mai

La commission citoyenne se réunira pour discuter des différents projets proposés. Ces projets seront classés en 4 catégories :

"conforme"
aux critères de recevabilité et d'éligibilité

"non-réalisable"
pour raisons techniques et/ou financières

"déjà prévu"
action déjà programmée par la collectivité

"hors cadre"
ne relève pas des critères du budget participatif

5 Vote

📅 Début juin

Les projets retenus comme "conforme" seront communiqués aux habitants. Si beaucoup de projets sont proposés et/ou si l'enveloppe de 20 000€ est dépassée, un vote aura lieu. Les habitants voteront pour le(s) projet(s) qu'ils préfèrent :

- site internet de la mairie
- formulaire qui sera disponible à l'accueil de la mairie ou dans un prochain Torrent d'infos

Formulaire d'inscription pour devenir représentant à la commission citoyenne (à retourner à l'accueil de la mairie !)

NOM : Prénom : souhaite participer à la commission citoyenne en tant que citoyen représentant des habitants de Florac Trois Rivières.

N° tél. : Mail :@.....

Vous pouvez également vous inscrire par internet via le site de la commune : <https://www.floractroisrivieres.fr/>

La sélection se fera par tirage au sort.